

TENNIS DE LA CITADELLE a.s.b.l.  
Avenue du Milieu du Monde,3  
5000 NAMUR.

☎ (081) 74.03.74

**CONVOCATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE  
DU SAMEDI 09 FEVRIER 2019**

Chers Membres,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée générale du Tennis de la Citadelle le **samedi 09 février 2019 à 17 heures** au club house du tennis.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Allocution du Président**
- 2. Rapport du Secrétaire**
- 3. Rapport du Trésorier et des Vérificateurs aux comptes sur les comptes 2018**
- 4. Informations concernant le fonctionnement de l'école de tennis**
- 5. Présentation du projet de budget 2019**
- 6. Election du Conseil d'administration**

Quatre administrateurs sont sortants : Céline Schreiber, Luc Gilain, Aurélien Claes et Jean-Claude Coria. Quatre postes sont donc à pourvoir, outre le poste réservé aux jeunes (voir point 7 ci-après).

L'article 10,d des statuts dispose que :

*« pour être élu, chaque administrateur devra bénéficier de minimum 35 % des voix présentes ou représentées ».*

Les candidatures à un poste d'administrateur devront être déposées dans une urne scellée, déposée au club-house, au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée générale (soit avant le 03/02/2019 à 22 h).

Cette urne sera ouverte et dépouillée publiquement au club-house par le Comité de Direction (point 1 du Règlement d'ordre intérieur approuvé par A.G.E. du 05.04.1992).

- 7. Election de l'administrateur représentant les jeunes.**

En vertu des dispositions précisées à l'article 10,e des statuts, ce poste est *« réservé à un candidat élu par l'A.G. des jeunes, désignation qui doit obligatoirement être ratifiée par 35% des membres présents ou représentés à l'A.G. de l'A.S.B.L. »*

L'Assemblée des jeunes se tiendra le samedi 09 février, à 16.45 heures

- 8. Nomination des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2019.**

Toute candidature à un poste de vérificateur aux comptes doit être adressée, pour le 03 février 2019, à Monsieur Etienne PONCELET, Président du Tennis de la Citadelle, Avenue du Milieu du Monde, 11 à 5000 NAMUR.

- 9. Fixation des cotisations pour la saison d'été 2019.**
- 10. Interpellations et divers.**

Secrétariat : Toussaint Michel  
Av.Reine Astrid 64, 5000 Namur  
[tomi@rtbf.be](mailto:tomi@rtbf.be)  
0475/989883

TENNIS DE LA CITADELLE a.s.b.l.  
Avenue du Milieu du Monde,3  
5000 NAMUR.

☎ (081) 74.03.74

---

L'article 19 des statuts prévoit que :

« Seuls les membres âgés d'au moins seize ans à la date de l'Assemblée générale ont droit de vote. Tout membre associé peut se faire représenter par un autre membre en lui donnant procuration à cet effet. Pour être valable, cette procuration devra être datée et signée, et porter la mention manuscrite par le mandant du nom et du prénom du mandataire. Les conditions de validité des procurations et les modalités du dépôt de celles-ci seront précisées dans un règlement d'ordre intérieur. Chaque membre ne pourra toutefois disposer valablement, en tant que mandataire, que d'une seule procuration. »

Le point 2 du Règlement d'ordre intérieur adopté à l'A.G.E. du 5 avril 1992 dispose quant à lui que :

« Les procurations devront être déposées au club-house dans une urne scellée prévue à cet effet, et ce, au plus tard 48 heures avant la date de l'Assemblée générale. Le Comité de Direction procédera ensuite au dépouillement de l'urne et au contrôle de la validité des procurations déposées. »

Dans l'attente de vous retrouver lors de cette Assemblée générale, nous vous prions d'agréer, chers membres, l'expression de nos salutations sportives les meilleures.

Etienne Poncelet Président  
Michel Toussaint Secrétaire

XX

### PROCURATION<sup>1</sup>

Je soussigné(e) .....<sup>2</sup>

déclare donner procuration par la présente à .....<sup>2</sup>

aux fins de me représenter et de prendre part à ma place aux votes qui se dérouleront à l'Assemblée générale du Tennis de la Citadelle le samedi 09/02/2019.

Fait à ....., le .... 2019.

(signature)

1. A déposer dans l'urne au club-house avant le 07 février 2019 à 17 heures.
2. Mentions obligatoirement manuscrites (rédigées de la main du mandant) et comportant le nom et le prénom du mandataire (article 19 modifié des statuts).

Secrétariat : Toussaint Michel  
Av.Reine Astrid 64, 5000 Namur  
[tomi@rtbf.be](mailto:tomi@rtbf.be)  
0475/989883